

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190326-2019_27-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 6 mars 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSEON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Dominique BARON, David LOUBARESSSE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Karina GUERRIER a donné procuration à Calixte TIENDREBEOGO, Valérie DERISBOURG a donné procuration à Muriel BLOUIN, Audrey MARCHIX a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Antoine CRENN a donné procuration à Armel TREGOUET, Mélanie JOUET a donné procuration à Agnès GUILLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Karina GUERRIER, Valérie DERISBOURG, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Cécile GIBBES, Bérengère TURMEL, Amélie BERNARD.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

2019-27 Affectation de résultats 2018 au budget 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et plus particulièrement l'article L 2311-1 et suivants,

M. Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

Après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **473 856,13 €**
- Un excédent d'investissement de **28 511,01 €**

Les membres du conseil municipal sont invités à affecter le résultat de fonctionnement (**473 856,13€**) comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
A. Résultat de l'exercice 2018	+ 473 856,13 €
B. Résultats antérieurs reportés	0 €
C. Résultat à affecter (A+B)	+ 473 856,13 €
Résultat d'investissement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
Excédent d'investissement reporté (2017)	+ 257 565,10 €
Déficit d'investissement de l'exercice (2018)	-229 054,09 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190326-2019_27-DE

D. Résultat cumulé d'investissement

Restes à réaliser dépenses	99 545,50€
Restes à réaliser recettes	30 742,92€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 68 802,58€
F. Déficit de financement (D+E)	- 40 291,57€
Affectation (G+H)	
G. Affectation en réserves à l'article 1068	473 856,13 €
H. Report en fonctionnement au chapitre 02	0 €

Au Budget primitif 2019, il est proposé d'inscrire :

- 001 : un excédent d'investissement cumulé de 28 511.01 €
- 1068 : affectation de l'excédent de fonctionnement de 473 856.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'arrêter le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget Principal à **473 856.13 €**
- D'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 en reprenant ce montant à l'article 1068 pour un montant de **473 856.13 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte certifié exécutoire :

Affiché en Mairie le : 13 mars 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 13 mars 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

